

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 4 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le vingt-sept avril deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Régis SALIC, Maire.

Membres en exercice : 19
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 19
Convocation le 27/04/23
Séance du 04/05/23

Etaient présents : M. Régis SALIC, Maire, Mmes Brigitte BESQUENT, Agnès DEMIK, Mélanie LUSSEULT, M. Gilles MARY, Adjoint au Maire, Mmes Corinne DELPORTE, Murielle GENTY, Sylvie KOLANEK, Patricia LEMOINE, Estelle MARTINS, MM Jean-Michel ARNAUD, Guy DELFORTRIE, Davy GARCON, Rodolphe GUILLON, Didier LEMOINE, Didier MORISSONNAUD, conseillers municipaux.

Etaient excusés : M. Eric IMBERT donne pouvoir à Mme Mélanie LUSSEULT
Mme Florence RIGOLET donne pouvoir à Mme Agnès DEMIK
M. Philippe PARENT donne pouvoir à M. Guy DELFORTRIE

Tarifs de la restauration scolaire :

Compte tenu de la mise en place de la nouvelle formule de révision qui intègre des index fluctuants comme le coût de l'énergie ou des transports dans le marché de prestation de restauration scolaire, les commissions proposent une augmentation. Toutefois, au regard de la précédente révision des prix et afin de ne pas grever le budget des familles, le conseil municipal décide de prendre en charge la majorité de la hausse qui s'élève à près de 15%.

Les commissions proposent une augmentation de 2% arrondis au multiple de 0,5 le plus proche.

Services	Tarifs au 1 ^{er} septembre 2023
Repas maternelle	4,15 €
Repas élémentaire	4,40 €
Repas adulte	5,00 €
Fourchette (le repas)	1,20 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE la grille ci-dessus applicable au 1^{er} septembre 2023

Acte certifié exact et conforme à son contenu
de sa transmission en préfecture le
et de sa publication en notification le
Le Maire



30 MAI 2023
11 MAI 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés
Pour valant et conforme
Le Maire, ★
Régis SALIC (Indre-et-Loire)



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 4 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le vingt-sept avril deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Régis SALIC, Maire.

Membres en exercice : 19
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 19
Convocation le 27/04/23
Séance du 04/05/23

Etaient présents : M. Régis SALIC, Maire, Mmes Brigitte BESQUENT, Agnès DEMIK, Mélanie LUSSEULT, M. Gilles MARY, Adjoint au Maire,
Mmes Corinne DELPORTE, Murielle GENTY, Sylvie KOLANEK, Patricia LEMOINE, Estelle MARTINS, MM Jean-Michel ARNAUD, Guy DELFORTRIE, Davy GARCON, Rodolphe GUILLON, Didier LEMOINE, Didier MORISSONNAUD, conseillers municipaux.

Etaient excusés : M. Eric IMBERT donne pouvoir à Mme Mélanie LUSSEULT
Mme Florence RIGOLET donne pouvoir à Mme Agnès DEMIK
M. Philippe PARENT donne pouvoir à M. Guy DELFORTRIE

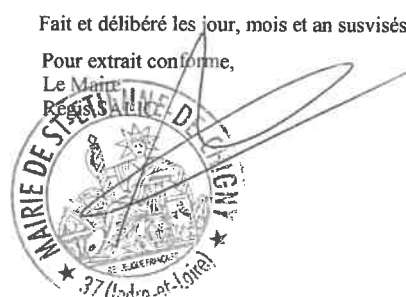
Tarifs des temps d'activités périscolaires et garderies

Compte tenu de l'inflation des fluides, une augmentation du forfait garderie de 5 centimes est proposée. Les temps d'activités périscolaires restent gratuits.

Services	Tarifs au 1 ^{er} septembre 2023
Temps d'activités périscolaire	Gratuité
Garderie périscolaire (par présence) – matin	2,05 €
Garderie périscolaire (par présence) – soir	2,05 €
Garderie périscolaire mercredi de 12h00 à 12h30	Gratuité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE la grille ci-dessus applicable au 1^{er} septembre 2023.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 4 mai 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quatre mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le vingt-sept avril deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Régis SALIC, Maire.

Membres en exercice :	19
Nombre de présents :	16
Nombre de votants :	19
Convocation le :	27/04/23
Séance du :	04/05/23

Etaient présents : M. Régis SALIC, Maire, Mmes Brigitte BESQUENT, Agnès DEMIK, Mélanie LUSSEULT, M. Gilles MARY, Adjoint au Maire, Mmes Corinne DELPORTE, Murielle GENTY, Sylvie KOLANEK, Patricia LEMOINE, Estelle MARTINS, MM Jean-Michel ARNAUD, Guy DELFORTRIE, Davy GARCON, Rodolphe GUILLON, Didier LEMOINE, Didier MORISSONNAUD, conseillers municipaux.

Etaient excusés : M. Eric IMBERT donne pouvoir à Mme Mélanie LUSSEULT
Mme Florence RIGOLET donne pouvoir à Mme Agnès DEMIK
M. Philippe PARENT donne pouvoir à M. Guy DELFORTRIE

Instauration d'un tarif spécial pour goûter non rendu

Brigitte BESQUENT rappelle que la facturation des goûters périscolaires non rendus est devenue nécessaire par l'abus de certains parents qui ne rendent pas l'encas avancé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et deux abstentions

- MET EN PLACE la tarification du goûter périscolaire non rendu
- FIXE le tarif à 5 € par goûter non rendu.

Fait et délibéré des jour, mois et an susvisés
Pour extrait conforme
Le Maire
Régis SALIC



Acte certifié véritable, conforme à l'original
de sa transmission en l'état de l'original
et de sa publication ou notification le
Le Maire



30 MAI 2023
11 MAI 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 4 mai 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quatre mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le vingt-sept avril deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Régis SALIC, Maire.

Membres en exercice : 19
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 19
Convocation le 27/04/23
Séance du 04/05/23

Etaient présents : M. Régis SALIC, Maire, Mmes Brigitte BESQUENT, Agnès DEMIK, Mélanie LUSSEAULT, M. Gilles MARY, Adjoint au Maire, Mmes Corinne DELPORTE, Murielle GENTY, Sylvie KOLANEK, Patricia LEMOINE, Estelle MARTINS, MM Jean-Michel ARNAUD, Guy DELFORTRIE, Davy GARCON, Rodolphe GUILLON, Didier LEMOINE, Didier MORISSONNAUD, conseillers municipaux.

Etaient excusés : M. Eric IMBERT donne pouvoir à Mme Mélanie LUSSEAULT
Mme Florence RIGOLET donne pouvoir à Mme Agnès DEMIK
M. Philippe PARENT donne pouvoir à M. Guy DELFORTRIE

Tarifs du transport scolaire :

Pour mémoire, les familles s'acquittent d'un abonnement forfaitaire mensuel par enfant.

Les commissions proposent une augmentation d'un euro sur le forfait 1^{er} enfant et de 50 centimes sur les forfaits enfants supplémentaires.

Services	Tarifs au 1 ^{er} septembre 2023
Ramassage scolaire (par mois) 1 ^{er} enfant <i>Nb : tout mois commencé est dû quel que soit le nombre de jours de fréquentation. Aucune réduction au prorata ne sera accordée. Le bus n'assurera pas la desserte du matin le jour de la rentrée scolaire.</i>	26,00 €
Ramassage scolaire (par mois) par enfant supplémentaire <i>Nb : tout mois commencé est dû quel que soit le nombre de jours de fréquentation. Aucune réduction au prorata ne sera accordée. Le bus n'assurera pas la desserte du matin le jour de la rentrée scolaire.</i>	5,50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et trois abstentions

- VALIDE la grille tarifaire ci-dessus applicable au 1^{er} septembre 2023.

Acte certifié exécutoire, comme tenu
de sa transmission en Préfecture le
et de sa publication en notification le
Le Maire



30 MAI 2023
11 MAI 2023

